

**Commission municipale du Québec**  
(Division juridictionnelle)

---

**Date : Le 29 novembre 2023**

**Dossier : CMQ-70212-001 (33395-23)**

**SOUS LA PRÉSIDENCE DU JUGE ADMINISTRATIF : Joseph-André Roy**

---

**Elisabeth Aussant  
Alain Vaillancourt  
Micheline Harvey  
Deny's Maltais  
Diane Daoust  
Daniel Cyr  
Gaetan St-Jean  
Mario Gagnon**

**Audrey Gagnon  
Lynn Robitaille  
Claudine Mongeon  
Daniel Charette  
Robert Ataman  
Céline Gagnon  
Nicole St-Jean**

Demandeurs

c.

**Ville de Gatineau**

Défenderesse

---

**DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ**

---

## DÉCISION

[1] Le 19 septembre 2023, la Ville de Gatineau adopte la *Résolution CM-2023-702*. Cette résolution porte le titre suivant : « Adoption finale – PPCMOI – Autoriser la construction d'un projet résidentiel intégré comportant 48 logements – 805, boulevard Saint-René Est – District électoral de la Rivière-Blanche – Jean Lessard. »

[2] Les demandeurs requièrent que la Commission municipale du Québec donne son avis sur la conformité de la *Résolution CM-2023-702* au schéma d'aménagement et de développement révisé et au plan d'urbanisme de la Ville.

[3] Le 14 novembre 2023, la Commission tient une conférence de gestion au cours de laquelle elle explique sa compétence.

[4] Le 16 novembre 2023, madame Élisabeth Aussant informe la Commission que les demandeurs souhaitent se désister de leur demande. Elle transmet par courriel, à la Commission, un désistement<sup>1</sup>. Mesdames Nicole St-Jean et Céline Gagnon ainsi que messieurs Gaetan St-Jean, Mario Gagnon et Robert Ataman ne l'ont toutefois pas signé.

[5] Madame Aussant transmet à la Commission, par courrier recommandé, un désistement signé par tous les demandeurs. La Commission le reçoit le 27 novembre 2023.

### **PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC :**

- **CONSTATE** le désistement des demandeurs;

---

<sup>1</sup> Courriel de monsieur Steeven Valois, du 16 novembre 2023.

– **FERME** le dossier.

---

Joseph-André Roy  
Juge administratif

JAR/md

M<sup>me</sup> Elisabeth Aussant  
Porte-parole des demandeurs

M<sup>e</sup> Marc Tremblay  
Deveau avocats

Décision rendue sur dossier.

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président